

ADJOINT AU CHEF DE COMPTABILITÉ RESPONSABLE DE COMPTABILITÉ

1/ **Dénomination de la qualification :** *(selon le cas)*

Adjoint au chef de comptabilité
Responsable de comptabilité

2/ **Objet de la qualification :**

- L'adjoint au chef de comptabilité intervient en appui d'un responsable hiérarchique, qui est le chef de comptabilité.
- Le responsable de comptabilité effectue, en appui d'un responsable hiérarchique qui peut être le chef d'entreprise lui-même, le contrôle et le suivi de l'ensemble des activités comptables : de l'élaboration et du suivi du budget à l'établissement des documents comptables.
Il peut exercer ses activités dans les entreprises dans lesquelles le secteur comptabilité est organisé en pôles différenciés (paye / fournisseurs / clients / facturation...). Il peut également avoir la responsabilité du secteur comptabilité sur un site décentralisé.
Il a sous sa responsabilité un ou plusieurs cadre(s) de niveau I et/ou agents de maîtrise.

3/ **Contenu de la qualification :**

A - Activités relatives au management du secteur comptabilité :

- Appui aux collaborateurs,
- Encadrement des collaborateurs,
 - . attribution de missions / participation au recrutement / aux modalités de rémunération / à la définition et au suivi du plan de formation / au suivi de l'évolution des carrières / au tutorat de jeunes en formation alternée, etc.

B - Gestion et organisation des activités de comptabilité :

L'adjoint au chef de comptabilité / le responsable de comptabilité réalise ou assure le contrôle et le suivi des activités suivantes :

- Organisation de l'activité du secteur comptabilité,
 - . répartition des activités / suivi et contrôle des résultats...
- Encadrement de l'ensemble des activités relatives au secteur de la comptabilité, telles que : payes / déclarations sociales et fiscales / gestion des comptes clients / gestion des comptes fournisseurs...
- Suivi de l'activité : collecte de données / élaboration et actualisation de tableaux de bord comptables / production de rapports d'activité...
- Préparation et suivi du budget prévisionnel de l'entreprise,
- Établissement du bilan / du compte de résultat / de l'annexe,
- Gestion de la trésorerie,
- Négociation des conditions bancaires,
- Contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de démarches qualité.

L'adjoint au chef de comptabilité / le responsable de comptabilité s'assure de l'application des règles, normes et procédures en matière de comptabilité, de contrôle interne, de fiscalité et de droit social.

4/ **Classement :**

Cadre niveau II, sur degré A, B ou C selon l'importance de la responsabilité, de l'autonomie, de l'expérience et de l'autorité qui sont reconnues au cadre dans l'exercice de sa qualification.

5/ **Degrés de progression :**

Les trois degrés A, B et C doivent normalement permettre une progression dans les conditions indiquées à l'article 5-02 d).

6/ **Modes d'accès à la qualification :**

- Soit par obtention de la certification suivante :
 - . **Grade licence – Diplôme de comptabilité et de gestion (DCG)**, complété par une pratique professionnelle permettant d'assurer les activités figurant au paragraphe 3,
- Soit par décision directe du chef d'entreprise, en fonction des compétences du salarié, appréciées par rapport au contenu de la qualification (paragraphe 3).

7/ **Possibilités d'évolution professionnelle :**

- Verticale :
 - . chef de comptabilité (fiche N.C.III.1)
- Transversale :
Voir Panorama